



**MINISTÈRE
DES GRANDS TRAVAUX,
DE L'ÉQUIPEMENT,
*en charge des transports aériens,
terrestres et maritimes
et de la décentralisation***



**DIRECTION POLYNÉSIENNE
DES AFFAIRES MARITIMES**

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

APPEL D'OFFRES OUVERT
AO 2025-03-MGT-DPAM

Marché de travaux relatifs à la pose de dispositifs fixes d'amarrage dans les eaux intérieures des communes de Raiatea-Tahaa

Règlement de la consultation (RC)

Appel d'offres n°

2025-03-MGT-DPAM

Date d'envoi de la publicité

20 juin 2025

Date limite de remise des plis

22 juillet 2025 à 11 heure

(heure de Tahiti – Papeete)

Lieu de remise des offres

Direction Polynésienne des Affaires Maritimes

Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete

Tel : + (689) 40.54.45.00 - Fax : + (689) 40.54.45.04

Ou par voie postale :

Direction Polynésienne des Affaires Maritimes

BP.9005 – 98716 – Pirae – Tahiti – Polynésie française

SOMMAIRE

01. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHETEUR PUBLIC	3
01.01. Catégorie à laquelle appartient l'acheteur public :	3
01.02. Nom et coordonnées de l'organisme acheteur :	3
01.03. Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché :	3
02. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	3
02.01. Intitulé du marché.	3
02.02. Objet du marché.	3
02.03. Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché.	3
02.04. Type de marché.	3
02.05. Lieu d'exécution.	4
02.06. Variantes.	4
02.07. Forme du marché	4
02.08. Allotissement	4
02.09. Sous-traitance	4
03. PROCEDURE DE PASSATION	4
04. DUREE DU MARCHÉ OU DELAI D'EXECUTION	4
05. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ	5
05.01. Clauses environnementale.....	5
05.02. Garanties exigées.....	5
05.03. Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
05.04. Forme de groupement.	5
05.05. Groupements et candidatures individuelles.	5
05.06. Langue.....	5
06. CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS	5
06.01. Pièces relatives à la candidature.	5
06.02. Pièces relatives à l'offre.....	6
06.03. Présentation d'un sous-traitant.....	7
07. REGULARISATION DES CANDIDATURES	7
08. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ	7
08.01. Examen des offres.	7
08.02. Conditions de jugement des offres.	8
09. DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
10. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11
12. VISITE SUR SITE	11
13. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	11
14. INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS	12
15. REGLES DIVERSES	12
15.01. Propriété de l'offre	12
15.02. Délai de validité des offres	12

01. **INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHETEUR PUBLIC**

01.01. Catégorie à laquelle appartient l'acheteur public :

La Polynésie française.

01.02. Nom et coordonnées de l'organisme acheteur :

Direction de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes Polynésiennes
Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete
Adresse postale : BP.9005 – 98716 – Pirae – TAHITI – Polynésie française
Tel : + (689) 40.54.45.00
Fax : + (689) 40.54.45.04
Courriel : accueil.dpam@administration.gov.pf

01.03. Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché :

Le Ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes et de la décentralisation.

Bâtiment administratif A 2 – 5^{ème} étage
Rue du Commandant Destremeau - Papeete
Adresse postale : B.P. 2551 - 98713 PAPEETE - TAHITI - Polynésie française
Téléphone : (689) 40 46 80 19
Fax : (689) 40 48 37 92
Courriel : secretariat.mgt@gouvernement.pf

02. **OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**

Objet du contrat	Travaux relatifs à la pose de dispositifs fixes d'amarrage dans les eaux intérieures des communes de Raiatea-Tahaa
Acheteur public	Ministère des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes et de la décentralisation
Type de contrat	Marché de travaux
Structure	Pas d'allotissement. 1 tranche ferme et 2 tranches conditionnelles
Lieu d'exécution	Iles-sous-le-vent – Raiatea et Tahaa
Durée	12 Mois
Pénalités de retard	$P=V*R/3000$
Variation des prix	Révisibles, formule $P = P_0 (0, 125 + 0, 875 \times Z/Z_0)$
Nature des prix	Prix unitaires
Modalités de financement	Budget d'investissement de la Polynésie française – DPAM Co-financement - Fonds vert

02.01. Intitulé du marché.

Marché AO n° 2025-03-MGT-DPAM : Travaux relatifs à la pose de dispositifs fixes d'amarrage dans les eaux intérieures des communes de Raiatea-Tahaa.

02.02. Objet du marché.

Travaux relatifs à la pose de dispositifs fixes d'amarrage dans les eaux intérieures des communes de Raiatea-Tahaa.

02.03. Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché.

Marché public de travaux.

02.04. Type de marché.

Exécution de travaux.

02.05. Lieu d'exécution.

Iles-sous-le-Vent – Iles de Raiatea et Tahaa

02.06. Variantes.

Il n'est pas prévu de variantes.

02.07. Forme du marché

Marché à tranches passés selon l'article LP 221-3 du Code Polynésien des Marchés Publics.

Ce marché pour la pose de 130 mouillages répartis sur 19 zones géographiques est divisé en trois tranches :

- une tranche ferme, pour la pose de 82 points de mouillage, répartis sur 16 zones dont 8 nécessitent une étude ou un complément d'étude.
- une tranche conditionnelle n°1 pour la pose de 30 mouillages répartis sur 4 zones dont 3 nécessitent des études complémentaires.
- une tranche conditionnelle n°2 pour la pose de 18 mouillages répartis sur 3 zones dont 2 nécessitent des études complémentaires.

Leur description est stipulée dans le CCTP et les annexes au présent règlement de consultation.

Le maître d'ouvrage disposera d'un délai de 6 mois à partir de la date de notification, au titulaire, de l'ordre de service de démarrage pour affermir les tranches conditionnelles.

02.08. Allotissement

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

02.09. Sous-traitance

Le Titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché dont il est attributaire à condition d'avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation de chaque sous-traitant.

La sous-traitance totale est interdite.

Le Titulaire retenu présentera obligatoirement et préalablement tout sous-traitant à l'acceptation de l'acheteur tout au long de la réalisation de la prestation en se conformant expressément au présent article.

Pour toute déclaration de sous-traitance, la présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide du formulaire LC 4 « Déclaration de sous-traitance – Acceptation du sous-traitant » (au moment du dépôt de l'offre) ou du formulaire LC5 « Acte spécial de sous-traitance » (pour toute déclaration de sous-traitance après la notification du marché).

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer avec détail la nature et le volume des prestations (et leur montant) des prestations dont la sous-traitance est envisagée, ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution du marché.

03. PROCEDURE DE PASSATION

Marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert suivant les dispositions des articles LP 322-1 et suivants du code polynésien des marchés publics modifié.

04. DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois maximum à compter de la date indiquée sur l'ordre de service de notification (y compris la période de préparation et de repliement complet des installations de chantier).

A titre d'information la date prévisionnelle de démarrage du marché est estimée à octobre 2025. Cette date est prévisionnelle et n'est donnée qu'à titre d'information afin de permettre aux candidats de constituer leurs offres. A ce titre, elle ne constitue en aucun cas une date contractuelle de démarrage des travaux.

05. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

05.01. Clauses environnementale

Les candidats sont informés que le règlement de consultation (RC) et le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) de la présente opération comportent une obligation générale de préservation de l'environnement à respecter par le titulaire.

05.02. Garanties exigées.

Il est prévu une retenue de garantie de 5%.

05.03. Modalités essentielles de financement et de paiement.

L'opération, financée sur le budget d'investissement de la Polynésie française, bénéficie du soutien du Fonds Vert.

Les règlements seront effectués conformément aux règles de la comptabilité publique.

05.04. Forme de groupement.

En cas de groupement d'entreprises, seuls les groupements solidaires avec mandataire solidaire sont acceptés pour ce marché.

05.05. Groupements et candidatures individuelles.

Un candidat ou une entreprise candidate ne peut présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements : les **candidatures concernées seront considérées comme irrecevables.**

05.06. Langue

Tous les documents remis par le titulaire doivent être rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en langue française. Seuls les documents respectant cette consigne seront étudiés lors des analyses des candidatures et des offres.

06. CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIÈCES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS

Les candidatures et les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en franc pacifique (XPF).

06.01. Pièces relatives à la candidature.

Le candidat remet au titre de sa candidature les documents suivants :

1	Une lettre de candidature : A cet effet, le candidat utilise le formulaire LC1 – AO n° 2025-03-MGT-DPAM joint au dossier de consultation ou le formulaire LC1bis – AO n° 2025-03-MGT-DPAM en cas de candidature groupée. Si le candidat répond pour plusieurs lots, une seule lettre de candidature est fournie dans le dossier du candidat.
2	Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article LP 233-1 du code polynésien des marchés publics. A cet effet, le candidat utilisera le formulaire LC3 – AO n° 2025-03-MGT-DPAM joint au dossier de consultation ou le formulaire.
3	Une déclaration sur l'honneur justifiant l'habilitation de la personne physique d'engager le candidat ou chaque membre du groupement candidat qu'il représente (exemple : délégation de pouvoir de la personne habilitée à représenter l'entreprise au candidat signant le marché).
4	L'attestation établie par la direction des impôts et des contributions publiques (DICP) et la recette des impôts (ou équivalent si le candidat n'est pas établi en Polynésie française) justifiant, au 31 décembre 2024, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement des impôts exigibles.
5	L'attestation établie par la direction générale des finances publiques - DGfip (ou équivalent si le candidat n'est pas établi en Polynésie française) justifiant, au 31 décembre 2024, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations de paiement des impôts exigibles.
6	Une attestation établie par la caisse de prévoyance sociale - CPS (ou équivalent si le candidat n'est pas établi en Polynésie française) justifiant, au 31 décembre 2024, que le candidat est à jour de ses obligations de déclaration et pour les régimes contributifs, de paiement des cotisations, majorations et pénalités et autres

	contributions exigibles, prévues par les régimes des salariés, non-salariés, de solidarité de Polynésie française et le code du travail de la Polynésie française.
7	Une attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité
8	Sur le document - formulaire LC2 – AO n° 2025-03-MGT-DPAM joint au présent DCE, une déclaration concernant : - le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices - les projets similaires objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices - sur les effectifs moyens annuels sur les trois derniers exercices
9	Les candidats admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L 621-1 du code de commerce dans sa rédaction en vigueur en Polynésie française produisent à l'appui de leur candidature les pièces supplémentaires prévues à l'article A 233-6 du code polynésien des marchés publics
10	En cas de sous-traitance le dossier doit comprendre, outre les documents 2 à 8 demandés ci-dessus, également la demande d'acceptation du sous-traitant (LC 4 « Déclaration de sous-traitance – Acceptation du sous-traitant » joint au dossier de consultation) établie pour chaque sous-traitant en un seul exemplaire, datée et signée par le candidat et le sous-traitant ainsi que formulaire EC2 d'agrément du sous-traitant

Dans le cas d'une candidature en groupement, chacun des membres du groupement doit fournir les pièces 2 à 9 (cf. ci-dessus) relatives à la candidature.

06.02. Pièces relatives à l'offre

Le candidat remet au titre de son offre pour l'attribution de l'appel d'offre, les documents suivants :

1	L'ACTE D'ENGAGEMENT (pièce EC1 – AO n° 2025-03-MGT-DPAM joint au dossier de consultation), établi en un seul exemplaire original, daté et signé par la personne habilitée à engager juridiquement le candidat. ATTENTION L'attention du candidat est attirée sur le fait que la réglementation impose la signature en original de l'acte d'engagement au moment du dépôt de l'offre. A défaut l'offre est déclarée irrégulière et ne peut être régularisée, ce qui entraîne le rejet de l'offre.
2	LE BORDEREAU DES PRIX : document BPU – AO n° 2025-03-MGT-DPAM joint au dossier de consultation. du projet de marché, établi en un seul exemplaire original, daté et signé par la personne habilitée à engager juridiquement le candidat. La structure du BPU ne doit pas être modifiée et la totalité des prix pour les deux lots doit être renseignée. A défaut, l'offre sera déclarée irrégulière.
3	DETAIL ESTIMATIF QUANTITATIF : document DQE – AO n° 2025-03-MGT-DPAM joint au dossier de consultation
4	UN DOSSIER TECHNIQUE Un mémoire technique est à produire. Il sera nécessairement structuré comme suit : 1 / La qualité technique de l'offre : - 1.1/ Les moyens humains - L'étendue précise des moyens humains, et les qualifications professionnelles et expériences spécifiques de chacune des personnes intervenant sur le marché, avec un descriptif de l'organisation prévue du travail. La preuve des qualifications professionnelles des intervenants peut être apportée par tout moyen ; - 1.2/ Les moyens techniques comprenant les titres de sécurité des navires qui seront utilisés durant les prestations, les agréments ou certifications délivrées à l'entreprise, notamment en ce qui concerne les travaux sous-marins, et permis de navigation des navires qui seront utilisés pour l'intervention - 1.3/ Méthode opérationnelle pour pour l'exécution des prestations : le candidat expose les modes d'action précis (description des méthodes) avec le phasage des opérations, le personnel nécessaire, et les procédures que l'entreprise propose de mettre en œuvre. Ce chapitre devra comporter une note sur les mesures prises par le candidat concernant l'hygiène et un plan de prévention des risques liés au chantier comportant une analyse préalable de ces risques et les moyens mis en œuvre pour remédier ou limiter ces risques ; 2/ Délai de réalisation de la prestation : - Un planning prévisionnel détaillé d'exécution des prestations qui devra être en cohérence avec le délai de réalisation proposé par le candidat ; Il devra également préciser le temps de déclenchement ou le délai d'intervention de l'entreprise après ordre de service ou demande émanant de l'acheteur public ; 3/ Démarche environnementale dans le cadre du chantier. 4/ Description des matériaux et fournitures diverses proposées par l'entreprise (Il est à noter que l'acceptation de l'offre du candidat ne vaut pas acceptation des fournitures proposées lors de la remise des offres)

5/ Les parts du marché que le candidat a l'intention de sous-traiter à des tiers, avec l'identification et les coordonnées des tiers concernés, leurs références et leurs qualifications professionnelles Le barème de notation est précisé au point 08. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Un projet de marché incomplet pourra conduire au rejet de l'offre.

Un projet de marché sans acte d'engagement daté et signé en original conduira au rejet de l'offre.

L'absence de mémoire technique conduira au rejet de l'offre.

Les CCAP et CCTP sont considérés comme acceptés par le candidat dès lors où il dépose sa candidature et une offre.

06.03. Présentation d'un sous-traitant

Si l'opérateur économique envisage, dès le dépôt de son offre de sous-traiter une partie des prestations, il fournit à l'acheteur public, pour chacun de ses sous-traitants :

- Une déclaration de sous-traitance, selon le modèle LC4 joint au DCE, dûment complétée et signée du candidat et du sous-traitant proposé ;
- Le formulaire EC2 d'agrément du sous-traitant joint au DCE, dûment complétée et signée du candidat et du sous-traitant proposé ;
- Les pièces de candidature mentionnées au 2 à 9 du dossier de candidature. (cf article 06.01)

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement.

07. REGULARISATION DES CANDIDATURES

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sollicitées aux points 06.01 ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur public se réserve le droit de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Toutefois, cette décision de l'acheteur public n'est qu'une possibilité qu'il n'est pas obligé de suivre, pouvant directement rejeter d'emblée toutes candidatures incomplètes vis-à-vis du point 06.01.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le délai de réponse pourra alors être très court pour compléter ces dossiers (à titre indicatif compris entre 2 et 7 jours calendaires).

Sauf mention contraire figurant dans la demande de régularisation, la demande devra être retournée par courrier, par e-mail contre accusé réception, ou remise en mains propres contre récépissé. L'absence de réponse ou la réception d'une réponse hors délai entraînera irrévocablement l'irrecevabilité de la candidature.

08. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

08.01. Examen des offres.

La recevabilité d'une offre est conditionnée par :

- La production d'un dossier d'offre complet au regard des pièces réclamées au point 06.02 ;
- Le respect des exigences formulées dans le dossier de consultation ;
- Le respect de la législation et la réglementation en vigueur.

Les erreurs purement matérielles auront la possibilité d'être corrigées avant l'analyse et le classement définitif des offres selon les modalités ci-après :

- Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le détail estimatif de la décomposition du prix global et forfaitaire hors taxes pourront être rectifiées à l'issue d'une demande de précision sur l'offre, toutefois sans qu'il y ait une remise en cause du montant total de chaque élément indiqué dans l'acte d'engagement ;
- Les erreurs grossières de virgule affectant les prix et dont nul ne doit pouvoir s'en prévaloir de bonne foi seront rectifiées et ceci suite à une demande de précision ;
- En cas d'incohérence entre les documents, seuls les montants indiqués à l'acte d'engagement primeront ; il en va de même pour le délai d'exécution.

Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées, au sens de l'article LP 122-3 du code polynésien des marchés publics, ne seront pas classées et seront éliminées, sans qu'aucune régularisation ne soit possible.

En particulier, les offres dont le délai de réalisation dépasse les délais maximaux mentionnés au point 04 ci-dessus sont des offres irrégulières ; il en est de même des offres dont l'offre technique est manquante ou incomplète au regard des items sollicités.

08.02. Conditions de jugement des offres.

L'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot est évaluée sur la base des critères pondérés suivants, après élimination des offres irrégulières, inacceptables, inappropriées et anormalement basses :

Critères	Barème de notation	Prise en compte du barème de notation	Critères de notation	Pondération du barème sur 100 points
1 / La qualité technique de l'offre	1.1/ Les moyens humains	Composition et Compétences techniques des équipes d'intervention (spécifiant qualification et effectif) mobilisées pour les prestations.	<p><u>Conducteur de travaux : Référent du MOE, délégataire du pouvoir d'engager la société techniquement et financièrement :</u> Qualification : <ul style="list-style-type: none"> ○ Technicien : 1 points ○ Tech. Supérieur : 2 points ○ Ingénieur : 2,5 points Expérience sur des travaux de même nature : <ul style="list-style-type: none"> ○ 0 à 3 ans : 1 point ○ 3 à 5 ans : 2 points ○ > 5 ans : 2,5 points <u>Chef de chantier : A temps plein sur chantier capable de remonter les informations et éléments nécessaires à la levée des points d'arrêt :</u> Qualification : <ul style="list-style-type: none"> ○ Technicien : 1,5 points ○ Tech. Supérieur : 2,5 points Expérience sur des travaux de même nature : <ul style="list-style-type: none"> ○ 0 à 2 ans : 1 point ○ 2 à 5 ans : 2 points ○ > 5 ans : 2,5 points </p>	10
1 / La qualité technique de l'offre	1.2/ Les moyens techniques	Pertinence, adaptation, et efficacité des moyens matériels (équipements, navires et autres) mobilisés (types de matériels, fiches techniques) pour les prestations.	<p>Description des moyens propres à la réalisation de corps-morts (/ 3 points): <ul style="list-style-type: none"> ○ Coffrage / 1 points ○ Ferrailage : / 1 points ○ Bétonnage : / 1 points Description des moyens propres à la mise en œuvre d'ancres à déploiement ou à visser (/ 3 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Matériel de battage / 1 point ○ Descriptif des moyens de plongée / 1 point ○ Moyens pour armement et épreuves / 1 point Description des moyens maritimes détaillant les moyens permettant le transport, le remorquage, l'immersion et positionnement des corps-morts et toutes les manœuvres nécessaires à la réalisation des travaux (/ 4points) Description des moyens nécessaires à la réalisation de compléments d'études nécessaires à la conception d'ancrages n'ayant pas fait l'objet de diagnostic préalable (Cf. CCTP §4) – (/ 5points)</p>	15

1 / La qualité technique de l'offre	1.3/ Méthode opérationnelle	Démarche opérationnelle mise en œuvre pour l'exécution des prestations : adaptation au contexte, pertinence et efficacité des modes d'action pour mener à terme les prestations dans les règles de l'art et le délai proposé par le candidat. Préparation et études d'exécution.	Méthodologie pour la création de corps-morts de 10 tonnes : (/ 2,5 points) Méthode de réalisation des ancrages avec description des mesures et moyens mis en place par l'entreprise pour adapter au mieux les cadences de pose d'ancrages en fonction de la profondeur des mouillages – Nombre d'équipes de plongeurs, durée des plongées, rendement estimé, essais,... (/ 5 points) Méthode détaillée pour l'assemblage des lignes de mouillage et leur mise en œuvre, sécurité,... (/ 5 points) Méthode pour la réalisation de compléments d'études nécessaires à la conception d'ancrages n'ayant pas fait l'objet de diagnostic préalable (Cf. CCTP §4) – (/ 2,5points)	15
2/ Délai de réalisation de la prestation	Délai de réalisation de la prestation	Pertinence et performance de l'échéancier proposé pour l'exécution des prestations	2.1/Détail du planning / découpage en tâches et sous-tâches (/ 5 points) 2.2/Délai global (/ 15 points)	20
3/ Démarche environnementale dans le cadre du chantier	Protection de l'environnement et démarche éco-responsable au cours des prestations	Actions, mesures, méthodes ou modes opératoires permettant de limiter les atteintes à l'environnement et mettre en avant un démarche éco-responsable	Méthodologie de prévention des risques de pollution : (/6 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Pollution par hydrocarbures (/ 2 points) ○ Pollution MES (/ 1 point) ○ Structures écologiques de corps-morts améliorés (/1 point) ○ Gestion des déchets de chantier (/2 points) Descriptions des procédures relatives à la préservation de l'environnement dans les méthodes de travail (mise au mouillage des navires,...) – (/4 points)	10
4/ Montant de l'offre (prix hors TVA)	Coût hors TVA proposé pour les prestations	Le prix est apprécié sur la base du B.P.U. transmis par le candidat	Voir formule de calcul de la note « prix » ci-après	30
Note globale				100 points

* Pour les critères du 1.1 ; le barème de notation est fixe. En cas de non-correspondance aux critères minimaux indiqués, la note sera de 0.

* Pour le critère 2.2/Délai global : ratio du délai (en jours) le plus court proposé pour ce marché sur le délai (en jours) proposé par le candidat, multiplié par le nombre de points maximal du critère soit 15 points. Ces indications de délai de réalisation sont fournies dans l'offre technique du candidat.

Pour les autres critères (à l'exception du critère 1.1 et 4), il sera fait usage du barème de notation ci-après :

Appréciation du barème de notation	% de points retenus
Absent	0 %
Insuffisant	25 %
Correct	50 %
Très Satisfaisant	75 %
Excellent	100 %

* Pour le critère 4 : ratio de l'offre (en francs) la plus basse proposée pour ce marché sur l'offre (en francs) proposée par le candidat, multiplié par le nombre de points maximal du critère soit 30 points. Ces indications d'offre financière concernent le montant proposé par le candidat dans son offre financière.

Pour le critère « Prix », il est appliqué la formule suivante :

$$\text{Note} = (\text{Prix du candidat le moins disant} / \text{Prix du candidat noté}) \times 30$$

Le candidat présentant le prix le moins-disant obtient la note maximale de 30 et est classé premier sur ce critère.

* Les notes des offres du tableau ci-dessus sont déterminées avec deux chiffres après la virgule. En cas d'égalité entre deux offres (ou plus), l'offre la mieux classée des deux (ou de toutes celles qui sont égales) est celle qui a fait l'offre financière la plus basse (critère 4).

09. DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les dossiers comportant les candidatures et les offres sont remis au plus tard **le mardi 22 juillet 2025 à 11 heures 00 (heure de Papeete)**.

10. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier comportant la candidature et l'offre est sous simple enveloppe comportant les mentions suivantes :

« Marché AO n° 2025-03-MGT-DPAM - Travaux relatifs à la pose de dispositifs fixes d'amarrage dans les eaux intérieures des communes de Raiatea-Tahaa

Candidature et offre de l'entreprise : (Nom de l'entreprise déposant une offre)

Cette enveloppe doit contenir le dossier de candidature et le dossier d'offre mentionnés au point 06 ci-dessus. **Il est demandé aux soumissionnaires, si possible, de séparer les pièces relatives à la candidature de celles relatives à l'offre en les insérant dans des chemises (ou autres) séparées.**

Note importante : l'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre non conforme à ces conditions dans sa forme et son contenu sera refusée.

Ces dossiers sont à remettre au bureau d'accueil de la DPAM à l'adresse suivante :

**Direction Polynésienne des Affaires Maritimes
Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete
BP.9005 – 98716 – Pirae – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE**

Les dossiers devront être remis contre récépissé auprès de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes avant la date et l'heure indiquée au point 09 précédent ou, si elles sont envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal ou porteur spécial (par exemple FEDEX, DHL ou autre), devront l'être à cette même adresse, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limite fixée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

L'attention des candidats est donc attirée sur le fait qu'ils doivent transmettre leur candidature et leur offre par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception : soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par coursier spécial FEDEX ou DHL ou autre, soit par remise en mains propres.

Les propositions doivent être remises en FRANCS PACIFIQUE et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats sont invités à remettre également leur proposition en version numérique (clé USB à insérer dans l'enveloppe). Il est à noter que son absence n'entraînera pas le rejet de l'offre.

Note importante :

- l'attention des candidats est attirée sur le fait que toute candidature ou offre non conforme à ces conditions dans sa forme et son contenu pourra être refusée.

- l'attention des candidats est également attirée sur le fait que les formulaires et documents transmis doivent comporter la ou les signatures des personnes habilitées pour engager l'entreprise.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats doivent faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite, par courrier postal ou courrier électronique à :

Mme. Nicole BOUTEAU et M. Cédric MARROUAT
Direction Polynésienne des Affaires Maritimes
Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete
BP.9005 – 98716 – Pirae – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE

Courriel : nicole.bouteau@administration.gov.pf / cedric.marrouat@administration.gov.pf

Une réponse sera alors adressée dans un délai de 48 heures à toutes les entreprises ayant retiré un dossier de consultation des entreprises.

12. VISITE SUR SITE

Le maître d'ouvrage n'organise pas de visite préalable des sites concernés. Les candidats peuvent se rendre sur les lieux à leurs frais et à leurs risques.

13. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

L'autorité compétente informe les candidats que le DCE est dématérialisé.

Les candidats auront la possibilité de télécharger gratuitement l'avis d'appel public à la concurrence ainsi que les documents dématérialisés du DCE via la plateforme des marchés publics polynésiens sur le site internet de lexpol.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de la :

Direction Polynésienne des Affaires Maritimes
Immeuble SAT NUI, N°12, voie M, Fare Ute, Papeete
BP.9005 – 98716 – Pirae – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE

Courriel : nicole.bouteau@administration.gov.pf / cedric.marrouat@administration.gov.pf

Le DCE n'est pas disponible sur support papier.

Il est également consultable et téléchargeable sur le site internet de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes : <https://www.service-public.pf/dpam/>

Les candidats sont invités à s'identifier lors du retrait du dossier de consultation des entreprises en indiquant a minima une adresse électronique valide. Ils pourront ainsi bénéficier de toutes les informations complémentaires éventuelles diffusées lors de la consultation.

Modification de détail au dossier de consultation

Le représentant de l'acheteur public se réserve le droit d'apporter au plus tard sept (7) jours avant la date limite pour la remise des candidatures et des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. L'acheteur public en informera par écrit les candidats dans les conditions respectueuses du principe d'égalité de traitement. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

14. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete.
Tél : (689) 40 50 90 25 ; Fax : (689) 40 45 17 24 ; Courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr ; Site Internet : <http://polynesie-française.tribunaladministratif.fr/>.

15. RÈGLES DIVERSES

15.01. Propriété de l'offre

Les offres présentées par chaque candidat, ainsi que les documents afférents, demeurent la propriété exclusive du maître d'ouvrage et ne seront pas retournés au soumissionnaire, sauf en cas d'appel d'offres déclaré sans suite

15.02. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres présentées par les candidats est fixé à 180 jours, décompté à compter de la date limite de réception des offres mentionnée au point 09 ci-dessus.

*

ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Cette annexe est une check-list permettant aux candidats de vérifier la complétude de leur dossier

Dossier de candidature

- Lettre de candidature (formulaire LC1 ou LC1bis)
- Capacités du candidat (formulaire LC2)
- Déclaration sur l'honneur (formulaire LC3) avec la mention manuscrite obligatoire « **Déclaration certifiée sincère et véritable** » signée en original
- Déclaration sur l'honneur justifiant l'habilitation de la personne physique d'engager le candidat ou chaque groupe membre du groupement candidat qu'il représente, le cas échéant.
- Attestation établie par la DICP pour l'année 2024
- Attestation établie par la DGFIP pour l'année 2024
- Attestation établie par la CPS/URSSAF pour l'année 2024
- Une attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité
- Les candidats admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L 621-1 du code de commerce dans sa rédaction en vigueur en Polynésie française produisent à l'appui de leur candidature :
 - La copie du ou des jugements prononcés ;
 - Lorsqu'ils sont en période d'observation, une attestation du juge commissaire les habilitant à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

En cas de sous-traitance :

- Demande d'acceptation du sous-traitant (formulaire LC4) si sous-traitance prévue
- Agrément des conditions de paiement du sous-traitant (formulaire EC2) si sous-traitance déclarée

En cas de sous-traitance ou co-traitance, les pièces listées ci-dessus (à l'exception de la lettre de candidature) sont à fournir pour chaque sous-traitant ou chaque co-traitant et à insérer dans le dossier de candidature.

Dossier de l'offre

- Acte d'engagement (AE) **original, daté, signé**
- Bordereau de prix unitaire (BPU) **original, daté, signé**
- Détail Estimatif Quantitatif (DQE)
- Dossier technique (cf. point 06.02 - Pièces relatives à l'offre)